



MUNICIPALES : REPORT OU PAS ?

La possibilité de reporter les élections municipales reste d'actualité (voir la vidéo ci-dessous). On ne sait pas effectivement quelle forme pourra prendre la contamination d'ici le 15 mars prochain. Mais on le sent, les politiques ne sont pas très chauds pour cette solution. Un candidat LR aurait considéré que ce serait un déni de démocratie. Rien que ça. Pourtant, si la loi n'a rien prévu pour ce cas spécifique, le Ministre de la Santé peut être appelé, au nom du bien être et de la qualité de vie, à prendre des initiatives supra-législatives, sa responsabilité collective et sa conscience pouvant l'inciter à demander leurs suspensions.

Mais si un report de quelques semaines peut être envisagé, sera-t-il pour autant suffisant ? Tant qu'à reporter, autant prévoir un délai de plusieurs mois, voire davantage. Dans cette éventualité, pratiquement tout serait remis en question : la campagne, les listes, le financement, les procurations, les électeurs... sans oublier l'agenda législatif auquel le Président, son Premier ministre et l'Assemblée semblent très attachés.

A contrario, maintenir ces élections serait aussi une source de tracas supplémentaires. Le risque est grand de voir beaucoup d'électeurs s'abstenir. Une faible participation (3 électeurs sur 10 envisageaient ce matin de s'abstenir sur RMC) pourrait remettre en cause la légitimité d'un élu que des petits facétieux pourraient qualifier de "Maire Corona". Appellation à "double effet kiss cool" que je vous laisse deviner. L'organisation de ces élections pourrait être entachée aussi par la défection de plusieurs assesseurs lesquels ne vont pas risquer de

se trouver en première ligne pour attraper le virus. Sans oublier toutes les mesures matérielles à mettre en place : désinfection des locaux, fourniture de produits désinfectants, respect d'une distance entre votants, organisation du dépouillement ce dernier attirant généralement beaucoup de curieux. Un dernier point, et pas le moindre, la tentation sera grande pour les vaincus de déclencher des recours contentieux à la moindre défaillance réglementaire.

Le choix ne va donc pas être aisé, mais tout laisse à penser, en entendant les politiques répéter à l'envi qu'ils se reporteront sur l'avis des scientifiques, que les élections seront maintenues...en espérant que les experts seront d'accord et qu'ils ne tomberont pas sur des spécialistes, émules du **professeur Pellerin**, qui, en 1986 et à propos du nuage radioactif de Tchernobyl, avait affirmé que ledit nuage n'était pas dangereux et s'arrêterait aux frontières du pays. □

<https://jean-de-pont-scorff.fr/wp-content/uploads/2020/03/Sibety-Dihai-et-lannulation-des-municipales.mp4>

Photo :

<https://www.vie-publique.fr/en-bref/273619-municipales-2020-ouverture-de-la-campagne-officielle-le-2-mars>

Vidéo : Quotidien